MAIRIE DE PARIS

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

Service d'exploitation des jardins

Projet jardin du Ranelagh
Quai Muette - Réfection mur
Ranelagh - végétalisation d'un stabilisé

16ème arrondissement

Date du document : 26/12/18

Demande

Sur signalement d'une problématique de sécurité et en lien avec la mairie du 16ème arrondissement et la mission Petite Ceinture, il a été étudié la rénovation du mur de soutènement sur le quai Muette – jardin du Ranelagh.

Par ailleurs, il est également proposé la valorisation de l'ancien quai Muette, l'insertion d'un jardin partagé sur ce quai et la végétalisation d'un plateau stabilisé dans le jardin du Ranelagh.

Situation : localisation DP1

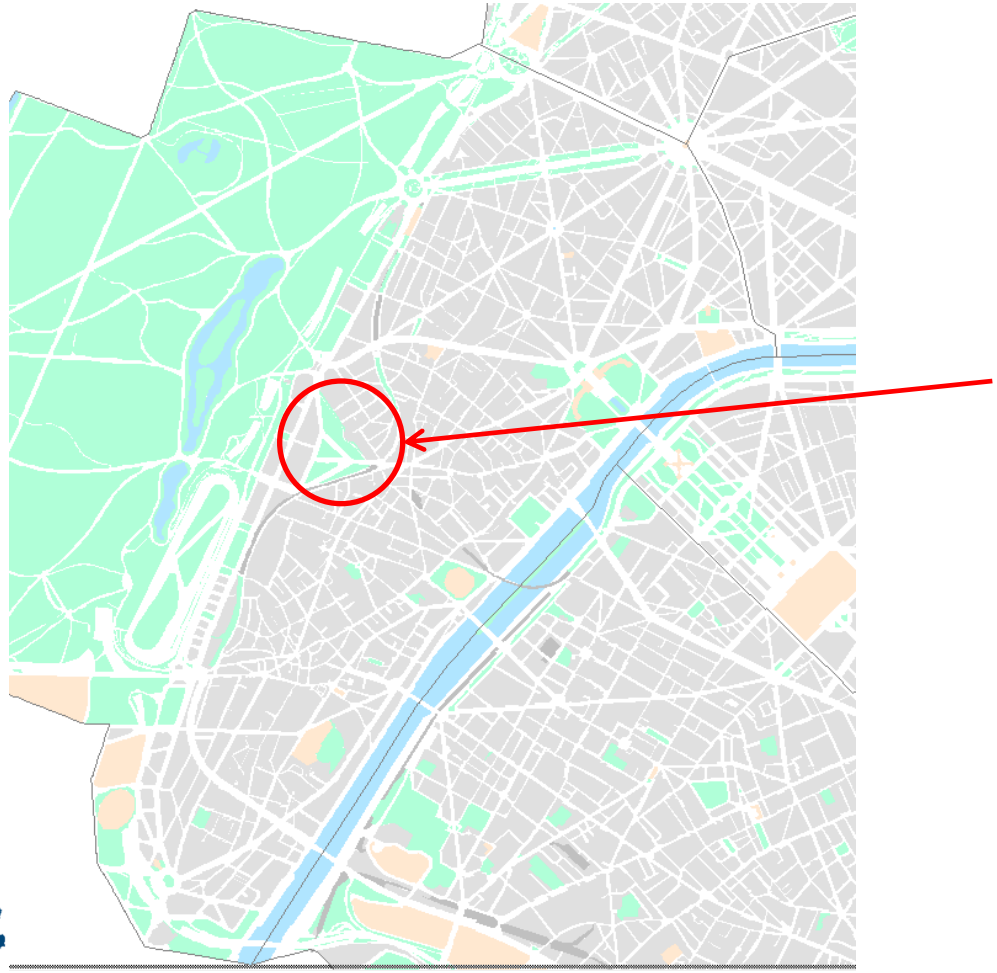

Le jardin du Ranelagh

Réglementation

Au titre du code de l'Urbanisme, le jardin du ranelagh est un Espace Boisé Classé (EBC). Le quai Muette est lui en zone Urbaine Verte.

Au titre du Code de l'environnement, le jardin du ranelagh et le quai Muette sont inclus dans le site inscrit de Paris

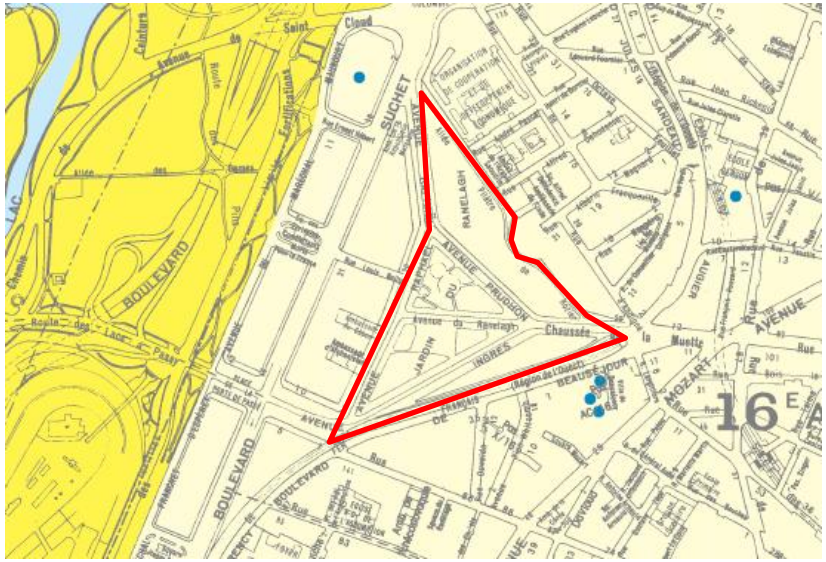

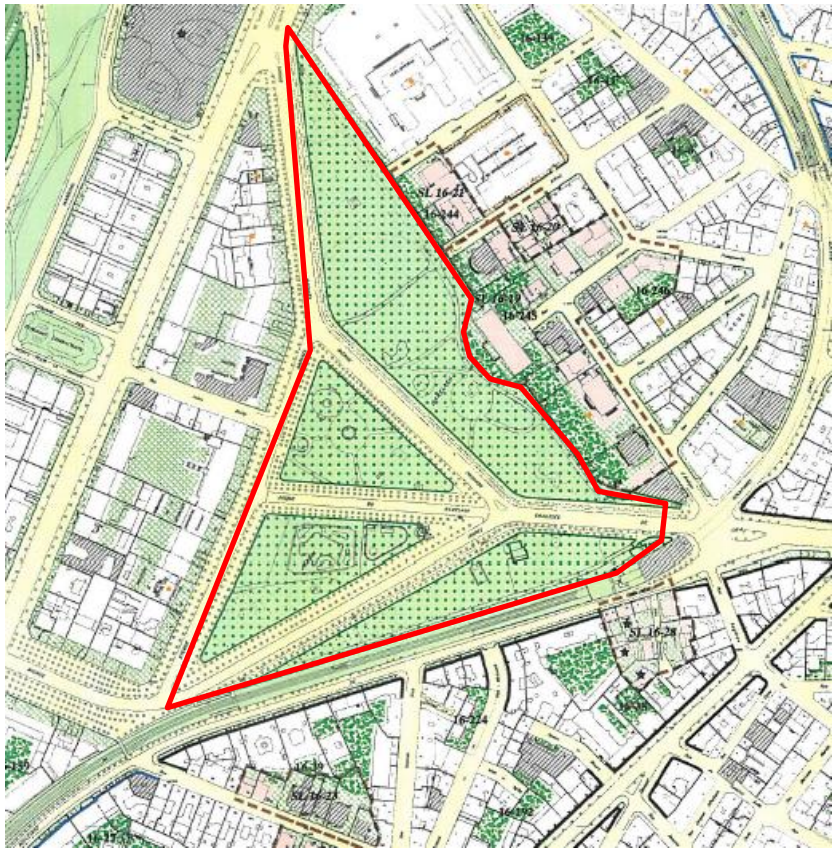

1ère phase du projet : Etat des lieux

Le jardin du Ranelagh est bordé par la Petite Ceinture 16ème (PC16). Une parcelle enherbée de 1 500m² se trouve dans le prolongement de la PC16 (voir le plan ci-dessous).

Actuellement fermée au public, ce domaine initialement SNCF a été transféré au domaine Ville de Paris. Cette parcelle, entre le boulevard Beauséjour et le jardin du Ranelagh, est surélevée par rapport à la voirie attenante induisant que les terres sont soutenues par un mur meulière.

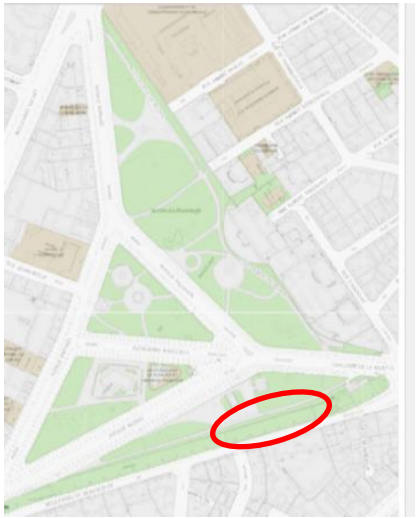

Parcelle non ouverte au public

Petite ceinture 16ème

Jardin du Ranelagh

1ère phase du projet : Etat des lieux

Actuellement, le mur soutenant les terres du quai Muette est en train de basculer vers le trottoir (voir photographie 1). L'origine de ce désordre est la croissance de 65 arbres spontanés localisés en bleu sur le plan.

Le mur présente également des fragilités suite à un manque d'entretien général de l'ouvrage. Ces désordres sont visibles sur l'ensemble du mur comme l'illustre :

- La photographie 2 : absence de pierres et de joint sur 40cm, et racines dans le mur
- La photographie 3 : joint qui s'effrite

Si la situation perdure, il peut exister un risque de devoir neutraliser l'intégralité du trottoir et donc du cheminement piéton sur plus de 90ml (le long du mur en rouge sur le plan).

Enjeu de sécurité :

- **basculement du mur**
- **Stabilité du mur**

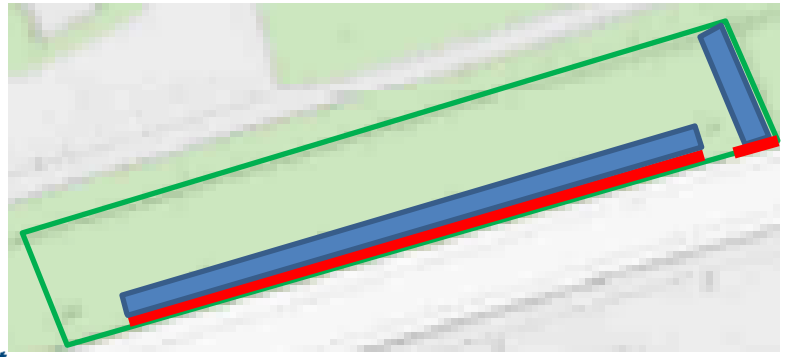

Parcelle non ouverte au public
Mur
Arbres spontanés

1ère phase du projet : Etat existant

Caractéristique du mur :

- Nature du mur : pierre meulière
- Largeur : 0.4m
- Longueur : 90ml
- Hauteur du mur au point A = 1.80m
- Hauteur du mur au point B = 0.20m

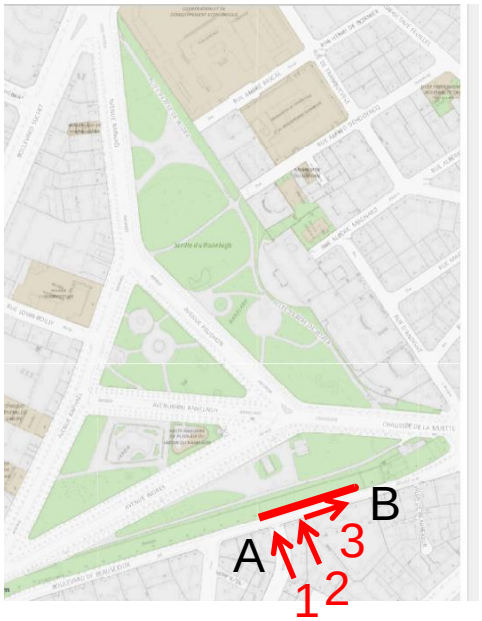

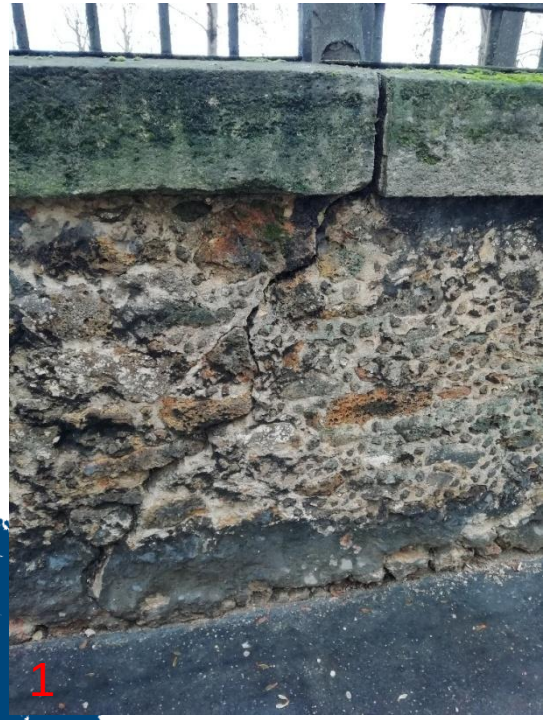

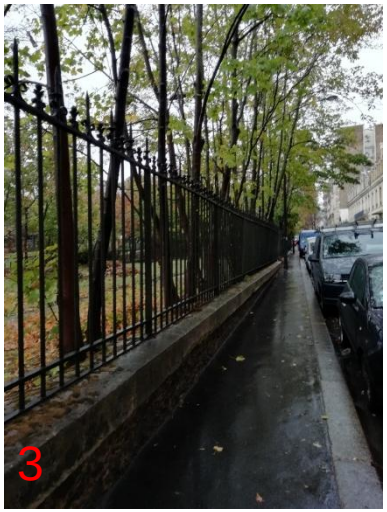

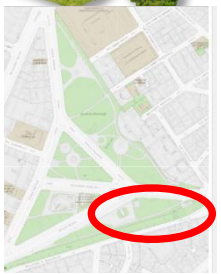

1ère phase du projet : programme

Intervention localisée : 90ml (voir plan d'implantation)

Le projet consiste à :

- Abattre les 65 arbres spontanés attenants au mur sur toute la longueur (entourés en rouge sur les photographies et localisés sur la page 6). Ils sont la source du basculement et de l'instabilité du mur.

Une DP spécifique sera réalisée par le service de l'Arbre avec un projet de replantation sur la parcelle Muette .

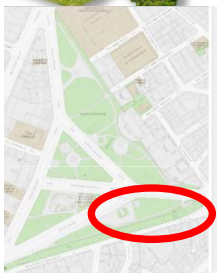

1ère phase du projet : programme

Le projet consiste à :

- Replanter les arbres sur les abords de la parcelle Muette
- Faute de profondeur de terre (ancien quai de gare) et pour maintenir une continuité avec la petite ceinture 16ème(PC16), il est proposé la plantation des arbres sur les abords, le long du jardin du Ranelagh (voir schéma ci-dessous).

Objectif :

- Maintenir une continuité avec la PC16
- Maintenir le dessin des anciens quai de la Muette (élément minéral visible sur la photo ci-dessous)
- Lien avec le Ranelagh

Arbres petite ceinture 16ème

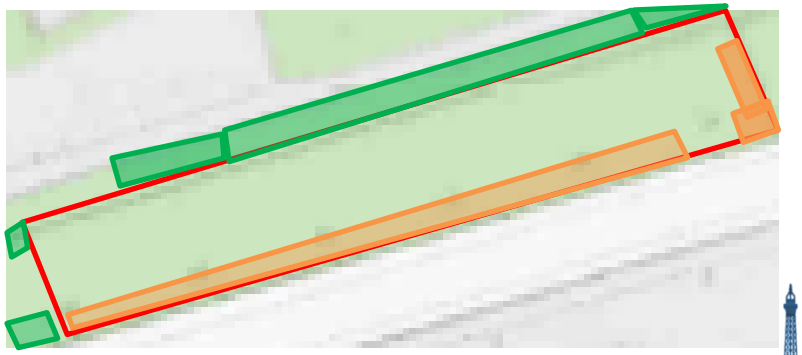

Emplacement pour la replantation

Arbres proposés à l'abattage

1ère phase du projet : programme

Intervention localisée : 90ml (voir plan d'implantation)

Le projet consiste à :

- Réaliser la réfection du mur de soutènement de cette parcelle (trait rouge sur le plan ci-dessous). Le mur projeté sera identique à celui existant (hauteur/largeur/longueur/ nature du mur). Dès que la hauteur de terre dépasse 1m, des renforts seront mis en place (représenté en gris ci-dessous)
- Réaliser la rénovation des grilles d'enceinte de la parcelle

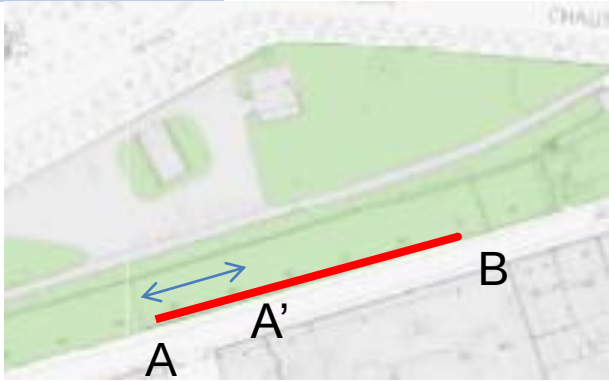

Implantation du mur de soutènement

Etat existant Zone A –A'

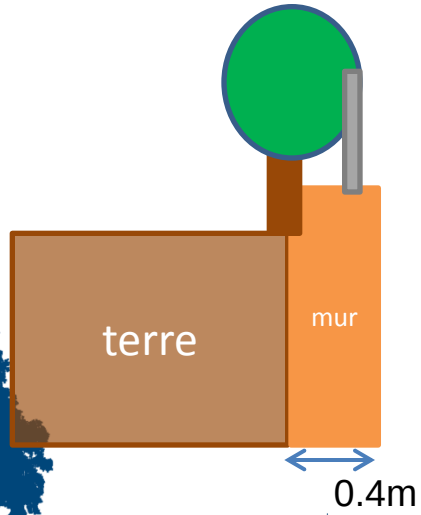

Etat projeté Zone A –A'

Hauteur identique à l'existant

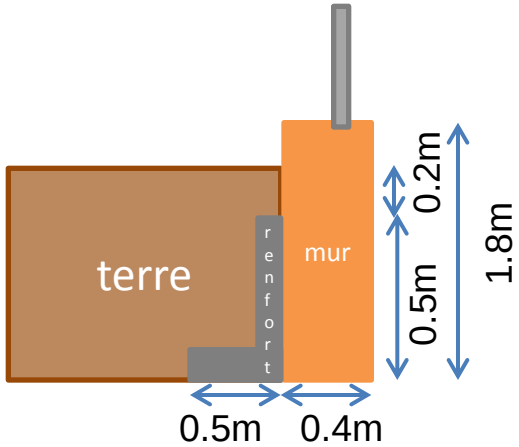

Etat Projeté Zone A' – B

Hauteur identique à l'existant

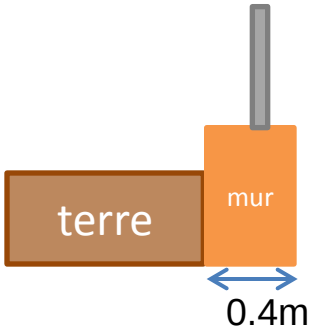

1ère phase du projet : état projeté

Caractéristique du mur projeté :

- Hauteur et largeur identique à celui existant
- Mur en meulière
- Ajout sur 20m (localisé entre A et A') d'un renforcement du mur pour soutenir les terres dont la hauteur dépasse 1m par rapport au sol (voir schéma ci-dessous).

Intervention sur grille d'enceinte :

- Remise en peinture
- Remettre chaque élément droit (elles se sont courbées avec le basculement du mur)

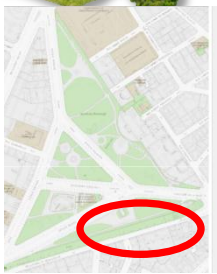

2ème phase du projet : programme

Intervention localisée : 430 m² (hors jardin partagé)

La remise en état du mur permettra d'ouvrir la parcelle du quai Muette au public

Des projets de revalorisation de cet espace ont été proposés par le budget participatif et également par une association,.

Dans ce contexte, la synthèse de ces projets consiste à :

- Créer un accès pour faciliter les traversée piétonne (en jaune sur le plan ci-dessous)
- Végétaliser un plateau stabilisé (en vert sur le plan).
- Revaloriser les anciens quais Muette et implanter un jardin partagé (en bleu sur le plan)

Les détails de chaque aménagement sont décrits dans la suite de la présentation.

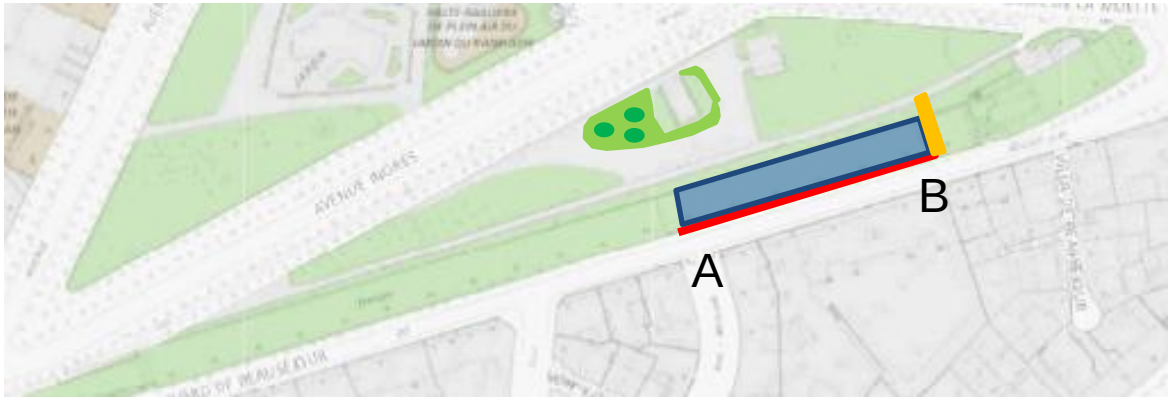

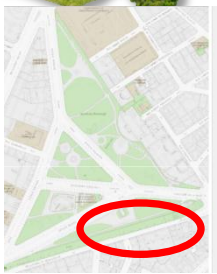

2ème phase du projet : créer une allée traversante

Intervention localisée : 40m² (voir plan d'implantation)

Le projet consiste à :

➢ Créer un accès pour faciliter les traversée piétonne entre le boulevard Beauséjour et le jardin du Ranelagh. Un accès de plein pied était déjà existant mais l'accès était condamné (voir photographie2). Cette demande est formulée dans le cadre du budget participatif

Caréctéristique allée projeté :

Largeur : 2.5m / longueur : 20m / surface : 50 m²

Matériaux : stabilisé type landaul (absence de liant ciment)

Cheminement traversant existant

Cheminement traversant projeté

2ème phase du projet : végétaliser un plateau stabilisé

- **Etat existant :**
  - *Grand plateau stabilisé*
  - *Fort ravinement d'eau lors des temps de pluie*

- **Objectif :**
  - *Améliorer l'infiltration d'eau sur le site*
  - *Amélioration l'esthétique du site*

Plan état projeté : création de 380 m² de pelouse et plantation de 3 arbres

2ème phase du projet : végétaliser un plateau stabilisé

➡ **Insertion paysagère**

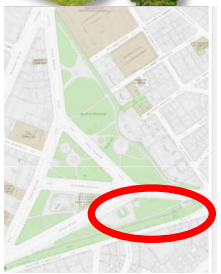

2ème phase du projet : Mise en valeur quai Muette

<u>Le projet consiste à :</u>

- Maintenir le dessin du quai Muette et le mettre en valeur en :
  - Conservant les pierres délimitant le quai (voir photo 1)
  - Décaissant de 10cm la partie centrale en vert pour faire ressortir le parement du quai
- Maintenir la continuité entre la petite ceinture 16ème et le quai Muette en proposant un cheminement copeaux bois dans l'alignement de celui existant sur la PC16 (voir schéma d'aménagement projeté page 17)

Le parement de l'ancien quai est visible sur site

Coupe existant

Coupe état projeté

<u>Légende</u>

- *Ancien Quai*
- *Parement quai*
- *Remblai*
- *Végétalisation naturelle*
- *Copeaux*

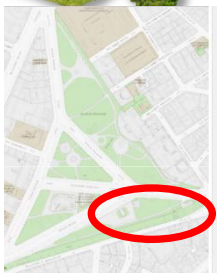

2ème phase du projet : Mise en valeur quai Muette

Schéma espace projeté :

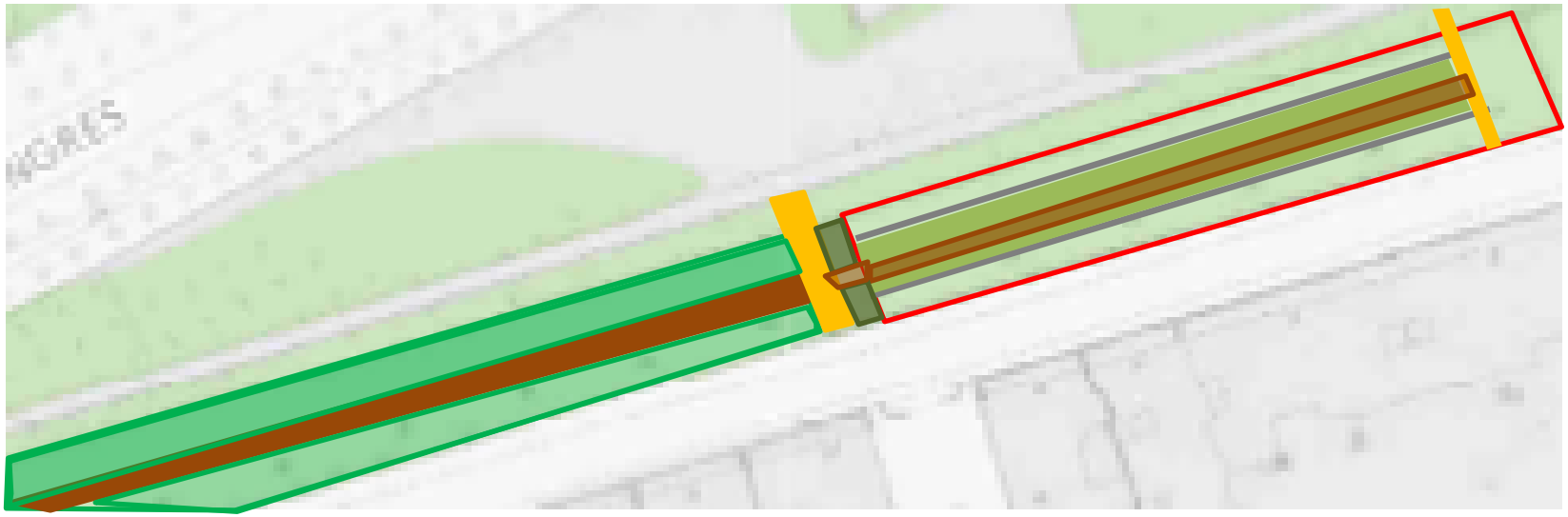

Légende

- *Cheminement copeaux existant*
- *Espace sous bois existant*
- *Espace sous bois à créer*
- *Cheminement copeaux projeté*
- *Zone où l'on abaisse le niveau du sol de 10cm*
- *Limite du quai*

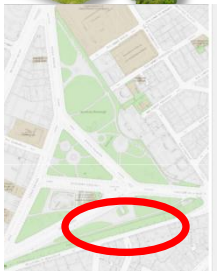

2ème phase du projet : création jardin partagé

Intervention localisée : 60m² (voir plan d'implantation)

Le projet consiste à :

- Créer un jardin partagé hors sol (pollution des sols empêche la culture pleine terre) avec la mise en place de jardinières en bois sur les quais (voir plan d'implantation) avec des copeaux autour pour cheminer.
- Maintenir la clôture bois existante (localisé en bleu sur le plan) et installer une clôture bois similaire (localisée en violet sur le plan).

Hauteur 1m (photographie 2)

- Mettre un conteneur (3m² au sol) avec bardage bois (pour l'intégrer passagèrement). Objectif : stocker le matériel de l'association (photo 3)

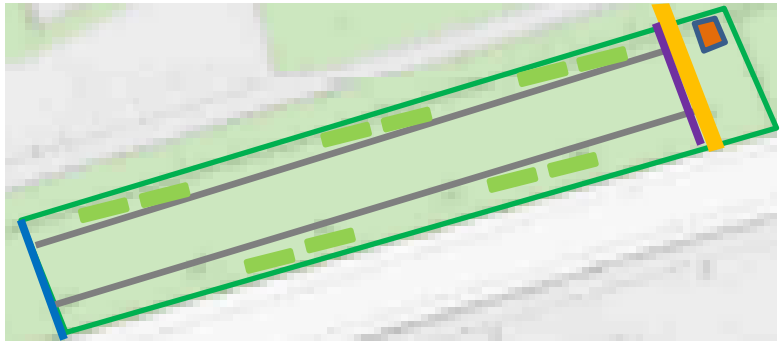

Parcelle non ouverte au public
Jardin partagé (jardinière bois, hauteur 50cm)
Clôture bois existante
Clôture bois projetée
Conteneur pour l'association

Calendrier :

Action	Date
Réunion mairie d'arrondissement x2	Décembre 2018
Instruction DP x2 (mur et arbres)	janvier – mars 2019
Abattage arbres	Mars 2019
Début travaux mur	Avril 2019
Début travaux quai et plateau stabilisé	Mai 2019
Fin travaux mur	Juin 2019
Création jardin partagé	Juillet – septembre 2019
Plantation des arbres	Novembre 2019